

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ DE MONTPELLIER

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L.613-1, L.712-2,
Vu l'arrêté du 06 décembre 2019 portant réforme de la licence professionnelle, titre V,
Vu l'arrêté du Ministre de l'Education Nationale, de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche accréditant l'Université de Montpellier
en vue de la délivrance de diplômes nationaux,
Vu les statuts de l'Université de Montpellier,
Vu le procès-verbal de la séance du Conseil d'Administration en date du 15 décembre 2021 portant élection de Monsieur Philippe Augé,
en qualité de Président de l'Université de Montpellier,
Vu l'arrêté ministériel du 21 février 2022 portant nomination de Monsieur Bruno Fabre dans l'emploi de Directeur Général des Services
de l'Université de Montpellier du 1er mars 2022 au 28 février 2026,
Vu le procès-verbal de la séance du conseil de l'Institut Universitaire de Technologie de Nîmes en date du 22 juin 2022 portant élection
de Monsieur Moulay Saïd El Yousseufi, en qualité de Directeur de l'Institut Universitaire de Technologie de Nîmes.

DÉCIDE

Article 1 : Pour l'année universitaire 2025-2026, le jury d'examen du Bachelor Universitaire de Technologie (BUT) 1^{ère},
2^{ème} et 3^{ème} année est constitué comme suit au regard des spécialités suivantes :

- Génie mécanique et productique (GMP)
- Génie électrique et informatique industrielle (GEII)
- Gestion des entreprises et des administrations (GEA)
- Science et Génie des Matériaux (SGM)
- Génie Civil Construction Durable (GC-CD)

Président :

Monsieur Moulay Saïd El Yousseufi, PR, Directeur IUT

Membres :

Monsieur Cyril Bordreuil, PR, chef de département GMP
Madame Caroline Denhez, PRAG, cheffe de département GC-CD
Madame Simona Ispas-Crouzet, MCF, cheffe de département GEII
Madame Sophie Mignon, PR, cheffe de département GEA
Monsieur Julien Pinaud, MCF, chef de département SGM
Monsieur Kevin Austry, PRAG, enseignant SGM
Monsieur Issam Bendaoud, MCF, enseignant GMP
Monsieur Francis Luconi, PRCE, enseignant GEII
Monsieur Serge Mora, PR, enseignant GC-CD
Monsieur Philippe Reitz, MCF, enseignant GEA
Monsieur Samir Aarab, Professionnel
Monsieur François Fesquet, Professionnel
Monsieur Thomas Flores, Professionnel
Monsieur Julien Roman, Professionnel
Madame Sandra Péchinot, Professionnelle

Article 2 : Ces dispositions sont portées à la connaissance des étudiants par affichage.

Article 3 : Le Directeur Général des Services et le Directeur de l'Institut Universitaire de Technologie de Nîmes sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait à Montpellier, le 30 septembre 2025



Le Président de l'Université de Montpellier



Philippe AUGÉ